



VALLÉES DE L'AUTHIE ET DE LA CANCHE

Brevet Professionnel Jeunesse Education Populaire et Sportive (BPJEPS)

Spécialité Educateur Sportif

Mention Activités Physiques pour Tous (APT)

2024-2025

Saint Laurent Blangy

Objectifs

L'éducateur (trice) sportif (ve) exerce en autonomie son activité professionnelle, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités physiques et sportives ou des activités éducatives, culturelles et sociales, dans la limite des cadres réglementaires. Il/ elle est responsable de son action au plan pédagogique, technique et organisationnel. Il/ elle assure la sécurité des tiers et des publics dont il/elle a la charge. Il/ elle a la responsabilité du projet d'animation qui s'inscrit dans le projet de la structure.

Les modes d'intervention qu'il/elle développe s'inscrivent dans une logique de travail collectif et partenarial, prenant en compte notamment les démarches de développement durable, d'éducation à la citoyenneté et de prévention des maltraitances.

Il/ elle encadre tout type de public, dans tous lieux d'accueil ou de pratique au sein desquels il met en place un projet.

Il/ elle encadre des activités de découverte, d'animation et d'éducation.

Programme de l'action de formation

La formation est construite autour des 4 Unités Capitalisables, constitutives du référentiel de certification de diplôme, et définies par les objectifs terminaux suivants :

Dans les deux unités capitalisables (UC) transversales :

UC1 : ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE :

- Objectif Intermédiaire-1-1 : Communiquer dans les situations de la vie professionnelle ;
- OI-1-2 : Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté ;
- OI-1-3 : Contribuer au fonctionnement d'une structure.

UC2 : METTRE EN ŒUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE :

- OI-2-1 : Concevoir un projet d'animation ;
- OI-2-1 : Conduire un projet d'animation ;
- OI-2-3 : Evaluer un projet d'animation.

CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT
Membre de l'UNCPIE – Association loi 1901 reconnue d'utilité publique – Décret du 4 Mars 1994

Mouaison Hulot – 25, Rue Vermaelen – 62390 Auxi-le-Château
Tél. 03 21 04 05 79 – fax. 03 21 04 12 78 – contact@cpie-authie.org – cfme@cpie-authie.org – www.cpie-authie.org

VALLÉES DE L'AUTHIE ET DE LA CANCHE

Dans les deux unités capitalisables (UC) de la mention :

UC3 : CONCEVOIR UNE SEANCE, UN CYCLE D'ANIMATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LA MENTION « ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS »

- OI-3-1 : Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage ;
- OI-3-2 : Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage ;
- OI-3-3 : Évaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage.

UC4 : MOBILISER LES TECHNIQUES DE LA MENTION « ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS » POUR METTRE EN OEUVRE UNE SEANCE OU UN CYCLE D'APPRENTISSAGE.

- OI-4-1 : Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de la mention ;
- OI-4-2 : Maîtriser et faire appliquer les règlements de la mention ;
- OI-4-3 : Garantir des conditions de pratique en sécurité.

Les 3 familles sportives

La formation s'articule autour de trois familles d'activités sportives qui sont :

- Les activités physiques d'entretien corporel
- Les activités et jeux sportifs
- Les activités physiques en espace naturel

Spécificités du CPIE Val d'Authie

Une approche des différents publics

Une approche du développement durable (environnement, problématiques sociales, enjeux de santé...)

Méthodes et outils pédagogiques

Formation en complète alternance centre et structure de stage

Le contenu des semaines alterne entre théorie et pratique et favorise l'individualisation des parcours.

Modalités d'évaluation

Le diplôme s'obtient par la validation de 4 UC (Unités Capitalisables) par le biais d'épreuves pratiques, écrites et orales.

STAGES

Les stages peuvent être réalisés dans différents lieux : Associations, collectivités (Mairies, Communautés urbaines, communautés de communes), centre sociaux, etc...

VALLÉES DE L'AUTHIE ET DE LA CANCHE

Conditions d'admission, prérequis

Les exigences préalables ont pour but de vérifier les compétences du candidat à suivre le cursus de formation lui permettant d'accéder à la mention « activités physiques pour tous » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) spécialité « éducateur sportif ».

Les exigences préalables à l'entrée en formation du BP JEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités physiques pour tous » sont les suivantes :

Le (la) candidat(e) doit :

- ☑ **Être titulaire de l'UNE des attestations de formation relative au secourisme suivante :**
 - « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ;
 - « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;
 - « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
 - « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
 - « Certificat de sauveteur secouriste du travail » (SST) » en cours de validité (moins de 2 ans).

- ☑ **Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique des « activités physiques pour tous » datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation ;**

- ☑ **Être capable de réaliser les deux tests suivants :** le descriptif des tests est fourni en annexe.
 - Test n°1 : test navette « Luc Léger »
Ce test a pour objectif de vérifier la capacité physique. Les femmes doivent réaliser le palier 6. Les hommes doivent réaliser le palier 8.
 - Test n°2 : test d'habileté motrice
Ce test consiste en l'enchaînement de 22 ateliers, dans un temps strictement inférieur (pénalités comprises) à 1 minute 46 pour les hommes et 2 minutes 06 pour les femmes.

Attention, il est impératif de s'entraîner au passage des tests sportifs.

Sélections

Les sélections consistent en la réalisation d'un entretien de motivation face à 2 jurés de l'organisme de formation.

Positionnement

A l'issue des tests de sélection, des tests de positionnement peuvent permettre un allègement complet d'UC ou de blocs d'UC.



VALLÉES DE L'AUTHIE ET DE LA CANCHE

Coût

Pour les salariés : 15 euros de l'heure (possibilité de prise en charge CPF, OPCO, FONGECIF..., nous contacter).

Contrat d'apprentissage : il est possible de suivre la formation dans le cadre d'un contrat d'apprentissage (nous contacter).

Pour les personnes à la recherche d'un emploi (inscrites ou non au pôle emploi) / les salariés en contrat aidé / les salariés en temps partiel (moins de 24 h /semaine) / les personnes en Préparation partagée d'éducation de l'enfant (PréParE) à temps plein et privées d'emploi / les personnels en uniforme en reconversion professionnelle en fin ou à l'issue immédiate de leur contrat, suivis par les centres de reconversion relevant de leurs corps de métier / les sportifs de la région Hauts-de-France, inscrits sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau, sans contrat de travail :

Le coût de la formation peut être pris en charge par la Région Hauts de France (avec la participation de fonds européens) et est donc gratuite pour les personnes retenues sur une place Région (**Attention pour les personnes diplômées, il faut être sorti du système scolaire depuis plus d'un an**). Pour bénéficier du financement, il faut impérativement être **majeur**.

Une indemnité est versée aux participants par l'intermédiaire du pôle emploi ou de la Région via l'ASP. Pour l'indemnité, il est obligatoire d'être inscrit au Pôle Emploi.

Modalités pour les personnes en situation de handicap

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter notre référente « handicap », Lynda ANANIE au 03 21 04 05 79 ou lynda.ananie@cpie-authie.org

Nombre d'heures de formation : 600 heures en centre et 600 heures en stage
Possibilité d'allègements de formation : un positionnement est réalisé à l'entrée en formation

Nombre de parcours Région : 12

Lieux de formation : Base Nautique de Saint Laurent Blangy
Restauration possible sur place : mise à disposition d'une salle équipée de four micro-onde, vaisselle, cafetière, bouilloire

Rémunération : Pour les demandeurs d'emploi : en fonction des droits pôle emploi : AREF ou ASP

CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT
Membre de l'UNCPIE – Association loi 1901 reconnue d'utilité publique – Décret du 4 Mars 1994

Mouaison Hulot – 25, Rue Vermaelen – 62390 Auxi-le-Château
Tél. 03 21 04 05 79 – fax. 03 21 04 12 78 – contact@cpie-authie.org – cfme@cpie-authie.org – www.cpie-authie.org



VALLÉES DE L'AUTHIE ET DE LA CANCHE

PLANNING

Réunion d'info collective 1 : le 13 septembre 2024 (9h30) Base nautique de St Laurent

Réunion d'info collective 2 : le 02 octobre 2024 (9h30) Base nautique de St Laurent

Ou entretien individuel sur demande par mail.

ENVOYER UN MAIL POUR S'INSCRIRE A UNE DES REUNIONS D'INFORMATION :

cfme@cpie-authie.org ou benjamin.brunel@cpie-authie.org ou gaetan.mussard@cpie-authie.org

Sélections 1 sur convocation : le 27 septembre 2024 journée,
ou Sélections 2 sur convocation : le 14 octobre 2024 journée

Dates formation : du 12 novembre 2024 au 07 novembre 2025.

Contacts

Christine VASSEUR, Responsable du service Formation, CPIE Vallées de l'Authie et de la Canche /
03-21-04-05-79 ou cfme@cpie-authie.org

Benjamin BRUNEL, Coordinateur de formation, CPIE Vallées de l'Authie et de la Canche /
03-21-04-05-79 ou benjamin.brunel@cpie-authie.org

Gaëtan MUSSARD, Formateur référent d'action du BPJEPS APT, CPIE Vallées de l'Authie et de la Canche / 03-21-04-05-79 ou gaetan.mussard@cpie-authie.org